

Une équipe pour l'assistant(e) familial(e)

Muriel Daniaux (Référente ASE durant 20 ans) vous pose de vraies questions sur la rencontre entre assistant(e) familial(e) et référent. La difficulté de l'assistant(e) familial(e) à entrer dans un vrai partage avec le référent. (Lien de subordination, non reconnaissance de la hauteur de la tâche qui lui est confiée, des compétences à mettre en œuvre)

Il s'agit pour la plus grande partie des accueils, d'enfants se débattant dans des troubles de l'attachement¹.

M.D. rappelle que trop souvent l'assistant(e) familial(e) est maintenu(e) dans une ignorance de l'histoire de l'enfant et de sa famille et parfois même abandonné(e) dans la gestion des rapports avec la famille naturelle avec l'enfant. Elle est souvent cantonnée à un rôle d'hôtelière, de chauffeur et de répétitrice pour les tâches scolaires. Elle patiente souvent dans les salles d'attente des CMPP, Tribunaux, des médecins... des spécialistes qui s'adressent assez peu à elle.

Bref « on » la met à l'abri des vraies rencontres dans lesquelles s'insinue le regard de tiers sur la rencontre affective qu'elle partage avec l'enfant. L'amour que ce dernier sollicite est pourtant déjà si difficile au regard des conflits de loyauté qui parasitent cette rencontre. Ajoutez-y les troubles psychologiques de l'enfant, les ressentiments probables de la famille à l'égard d'une rivale et la culture ambiante du privilège qui est faite à aux liens naturels... voilà notre assistant(e) familial(e) confrontée à l'impossible éducatif² voire même au « double lien » qui génère généralement l'affolement... dont il faudra se défendre.

Je ne généraliserais pas. Mais les motifs (économiques) de maintenir les choses en l'état sont un réel frein à une modification en profondeur.

Juin 2006, à l'occasion des journées nationales de l'ANPASE à Lille, je proposais une conférence sur le thème : Troubles de l'attachement et résonance dans l'accueil familial.

J'y faisais des propositions d'organisation de la profession d'accueil familial dont je vous propose un raccourci. En Belgique, au sein d'un établissement qui relève du médico-social, de type ITEP, au service des Troubles de la Conduite et du Comportement j'assure des consultations de guidance familiale ou j'invite famille et référent ASE, l'assistant(e) familial(e) et référent et/ou tout le monde ensemble.

Ces rencontres initiées bien souvent par une demande d'admission se terminent dès que possible dans une démarche de non-admission.

Je m'appuie aussi sur une expérience de superviseur d'Equipe Enfance.

« Le succès de vos efforts avec l'enfant ou l'adolescent TA³ repose sur votre capacité à résister à l'impact du modèle opérationnel affectif précoce de parents chez l'enfant. En d'autres mots, le client a une petite idée de qui il est, contient beaucoup de concepts hostiles et n'a qu'un vague sens de ses limites personnelles et de son identité. Donc vous devez connaître ou plutôt sentir exactement qui vous êtes, ce que vous voulez, où sont vos propres limites et quels sont vos buts et vos objectifs, et être capable de les poursuivre en n'étant pas affecté par les hauts et les bas, les bons jours et les mauvais jours. » Rygaard

¹ Neels Peter Rygaard - L'enfant abandonné : guide de traitement des troubles de l'attachement – Edition de Boeck, 2005

² Joseph Rouzel www.psychasoc.com

³ TA : Troubles de l'attachement

Au vu des constats des pratiques actuelles d'accueil familial j'estime qu'il est urgent de **proposer une équipe à l'assistant(e) familial(e)**

Ma pratique m'amène à la conviction que les troubles de l'attachement se soignent bien plus par l'attention que l'équipe s'apporte à elle-même que de nos tentatives d'approche individuelle ou de groupe. C'est parce qu'il m'est possible de recevoir et de solliciter le regard d'un tiers sur l'émotion partagée dans ma rencontre avec un jeune atteint de TA que je peux prendre conscience du point d'accrochage dont se sert le jeune pour échapper à ma tentative d'accordage. Le premier tiers que je rencontre est mon équipe.

Cette vision du travail en équipe suppose une ouverture de chacun au processus d'intervision. Attitude qui nous suggère d'abandonner nos frilosités relationnelles. Au nom du respect, de la décence hypocrite, les travailleurs sociaux se retiennent de porter un regard sur le travail du collègue dès lors qu'il est question de toucher à ses défenses. Cette pudeur mal placée mais fréquente est une aubaine pour ces jeunes qui tentent de nous faire partenaire du rejet. Elle nous fait nous taire lorsque notre collègue, partenaire, est soumis à l'emprise des troubles de l'attachement. Non seulement mon collègue s'y fait mal mais il devient partenaire du non changement.

Il faut **offrir un encadrement bientraitant à l'assistant(e) familial(e)** comme réponse à la maltraitance vécue par l'enfant et, donc, comme soin à l'égard des jeunes TA. Veillant à ce que le processus soit au service du contenu, à savoir que la qualité d'entourage proposée à l'assistant(e) familial(e), le contenant qui lui est assuré soit modèle de ce qu'on aimerait qu'elle offre aux membres de la famille et donc au jeune.

Ces espaces institutionnels à créer ne sont pas différents de ce qu'on aimerait voir fonctionner dans les équipes enfances, les maisons de l'enfance et les actuels PFS.

L'assistant(e) familial(e) a besoin d'un lieu qui l'aide à métaboliser les tentatives de sa mise sous emprise par le jeune TA et les appels symbiotiques qu'il lance pour l'enfermer avec lui dans des mécanismes de répétition.

Seule, elle ne pourra pas le voir venir et dans ce déroulement douloureux elle s'abîme autant que le jeune.

A l'instar des PFS, je préconise que les assistant(es) familial(es) soit sous CDI avec des associations qui les regroupent par 12 autour d'un pool de TS, psychologue et psychiatre.

Des associations agréées, subsidiées et évaluées par le CG en charge de la protection de l'enfance.

Peut être est ce ma belgitude qui se manifeste, mais je suis convaincu qu'une association loi 1901 vraie, de petite taille, pas un service publique déguisé, donne plus de chances à l'assistant(e) familial(e) d'être prise en compte en temps que personne qui participe au succès des buts de l'association. Le CG fait des appels d'offre sur des missions de solidarités sociales qui lui incombe et laisse faire par l'associatif ce qu'il peut mieux faire que lui.

Elles ne sont plus en CDI avec le CG, elles sont en contrat avec l'association qui les recrute. Les critères d'embauche sont définis en concertation avec le CG et les associations. Elle assure leur formation. L'assistant(e) familial(e) échappe à l'actuel lien hiérarchique avec la référente ASE.

La référente agissant au nom de l'équipe enfance est en rapport avec l'association qui devient son interlocuteur. La responsabilité du bon déroulement de l'accueil de l'enfant étant celle de

l'association. , soit de l'équipe pluri-disciplinaire dont fait partie intégrante l' assistant(e) familial(e).

Une équipe dans laquelle l'expression émotionnelle est la bienvenue, et dans laquelle chacun, tour à tour est tiers pour chacun, selon le principe de tiers circulant, sans prééminence d'un statut sur l'autre dans cette construction d'un partage sur les relations auxquelles nous invitent ces jeunes blessés. Des échanges émotionnels qui élaborent de la pensée sur ces instants difficiles que, seule, l'assistant(e) familial(e) risque fort de camoufler à son insu dans des mécanismes de défenses bien compréhensibles et bienvenus tant ils la protègent. Une équipe qui dépasse les frilosités psychologiques qui généralement sont de règle en circonscription et entre le référent et l'assistant(e) familial(e).

Dans cette proposition le jeune confié à la demande de l'équipe enfance, l'est à l'association. Lors des rencontres d'évaluations du séjour en présence du référent, l'assistant(e) familial(e) est présente avec son équipe et c'est la prestation assurée par l'association qui est évaluée. Cette rencontre n'est plus un face à face suspicieux dans lequel risque de s'affronter deux « mensonges ». L'un, parce que l'assistant(e) familial(e) doit taire une partie de ces difficultés pour maintenir son statut, et se voir confié d'autres jeunes, l'autre parce que la référente camoufle, sans trop le vouloir, la solitude dans laquelle elle est amenée à décider, disposer de destinées dans des situations qui souvent se heurtent à ses références personnelles. Chacune ménage ses angoisses, on fait bonne figure, autant que ce peut. Le jeune ne manque pas de percevoir les ratés de cette rencontre, il en retire une forme de puissance sur les adultes. S'il en abuse son séjour prendra fin à l'entrée dans l'adolescence....et commencera la valse des rencontres de pré-admissions dans des services résidentiels ou il renforcera l'indispensable armure morale. Celle-là même qui le mettra en échec dans ses relations affectives. La boucle se referme.

Dans de telles associations, il est permis de penser que nous serons capables de faire reculer ce temps où le jeune TA obtient la prime de ses stratagèmes, celle qui confirme qu'il n'est pas aimable, celle qui confirme qu'on est mieux aimé si on ne s'attache pas, et peut être même celle qui confirme qu'il serait mieux aimé s'il était mort.

L'association, par les solidarités qu'elle peut établir entre les assistant(es) familial(es) peut transférer le jeune le temps d'une crise sans lui donner la prime de la rupture et donc du succès de sa vision d'un monde qu'on utilise mais qu'on ne sert pas. Le but de cette proposition est bien entendu d'aider chacun à vivre les envies de séparations sans rompre, puisque l'association assume la crise et que le jeune n'obtient pas le transfert fatal.

Pour soutenir cette nécessité de tenir ce dispositif je souhaiterais que chacune de ces associations conventionne avec une institution internat (MECS, ITEP). Une ou des place libres, rémunérées même vides, devraient permettre un accueil, répit pour l'association, sans que le jeune ne le quitte et dans le but de tenir l'engagement de l'association.

Luc.fouarge@scarlet.be